

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 24 septembre 2018

**Objet** : Adoption de la convention générale entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et des examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion.

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le lundi 24 septembre deux mil dix-huit à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 14 septembre 2018, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

**Etaient présents** : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Madame Christine COMAYRAS (suppléante de Madame Christine CERRIGONE), Madame Catherine DESPRES, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Yves PERREE, Monsieur Christophe PROVOT, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Madame Sophie VALLY, Monsieur André VEYSSIERE.

**Avait donné procuration** : Monsieur Fernand BERSON à Monsieur Yves PERREE, Monsieur Patrice CALMEJANE à Monsieur André VEYSSIERE, Madame Lamya KIROUANI à Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Madame Carole RUCKERT à Monsieur Hervé LIEVRE, Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jacques Alain BENISTI.

**Etaient absents et excusés** : Madame Jeanne BECART, Monsieur Jean-Luc CADDEDU, Monsieur Gérard LAMBERT, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Frédéric MOLOSSI Monsieur Philippe PEMEZEC, Monsieur Didier ROUSSEL, Monsieur Saïd SADAOUI, Madame Nadia SEISEN.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Aurore BARTHEL directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, M. Xavier BASTARD, Secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



**Objet : Adoption de la convention générale entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et des examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion.**

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85.643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique,

Vu le décret n° 2009-1732 du 30 décembre 2009 fixant les modalités du transfert des missions et des ressources du centre national de la fonction publique territoriale à certains centres de gestion en application de l'article 22-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la convention générale entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et des examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion approuvée par la délibération n°2012-50 du 10 septembre 2012,

Vu le bilan élaboré par le groupe de travail constitué au sein de l'association nationale des directeurs des centres de gestion,

Considérant la version actualisée de la convention nationale de mutualisation présentée lors de la réunion de la commission recrutement concours de l'association nationale des centres de gestion qui s'est tenue le 16 mars 2018,

Considérant la nécessité d'approuver les termes de cette version actualisée de la convention signée en 2012,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE**, les termes de la convention générale modifiée, établie entre centres de gestion et relative à la mutualisation des coûts des concours et des examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion ci-annexée,

**AUTORISE**, le Président à signer la convention générale entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et des examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion.

 Président,  
Jacques Alain BENISTI  
Député-Maire de Villiers-sur-Marne

